**Présentation du budget du CPAS – Conseil communal du 28 février 2013**

Monsieur le Bourgmestre,

Chers Collègues,

Je voudrais commencer cette première présentation du budget du Centre public d’Action sociale, en ce qui me concerne, en remerciant tous les membres du Conseil sortant, ainsi que Madame la Secrétaire et l’ensemble des services, pour l’excellent bilan qu’ils nous laissent, à nous, les « nouveaux » membres du Conseil… et j’en fais partie.

C’est ce qui m’a frappé en arrivant à la tête de cette institution : de nombreuses mesures ont été prises afin de renforcer l’efficacité des services à tous les niveaux. Et ce, dans un cadre budgétaire relativement stable : j’en parlerai plus en détails dans quelques instants.

Je ne parlerai pas de budget de « transition » mais bien de budget de **« continuité** » … puisqu’il s’agit presque d’un « copier/coller » du budget 2012 … avec quelques adaptations, notamment au niveau de certaines revalorisations barémiques ou au niveau de quelques mouvements intervenus au sein du personnel.

Ce budget a été élaboré entre fin 2012 et fin janvier 2013 : il contient quelques « accents nouveaux », souhaités par le Conseil sortant et adoptés par le nouveau ! Mais il faut aussi laisser le temps aux 9 nouveaux conseillers – **sur 11** - (*y compris le Président*) de s’imprégner des vastes missions dévolues à notre Centre avant de proposer éventuellement de nouvelles actions, en parfaite connaissance de cause. Je vous parlerai « in fine » des pistes de réflexion qui sont ouvertes.

*Pour cette première présentation du budget 2013, je n’entrerai pas dans les détails : vous pourrez poser toutes les questions qui vous semblent opportunes à Madame la Secrétaire et moi-même à l’issue de cet exposé.*

Sachez que ce budget a été élaboré sur base de la balance des recettes/dépenses 2012 et non du budget initial 2012, afin de coller au plus près à la réalité des chiffres. Cette méthode de travail a été soulignée par le CRAC lors de la rencontre du 4 février dernier.

Dans les grandes lignes, je vous dirai donc que le budget 2013 prévoit un solde positif de **15.983,14** euros à l’exercice propre.

**7.994.457,78** euros en recettes et **7.978.474,64** euros en dépenses. Ce qui le place à un peu moins de la moitié du budget communal. Ceci est remarquable au sein du « cluster » établi par l’étude comparative annuelle des budgets de communes de dimension semblables de la banque Belfius.

C’est tout aussi remarquable au sein de la même étude comparative vis-à-vis de la Province et même de la région : c’est dire si le volume de services rendus à la population en matière sociale est particulièrement élevé, tant en quantité qu’en diversité et en qualité, au sein de notre ville.

Pour vous donner un ordre de grandeur, sachez que cette étude démontre, sur base comparative des comptes, que nous dépensons environ 228 euros par habitant pour l’action sociale au sens large, pour 140 euros (Cluster), 148 (Province) et 146 (Région).

L’intervention communale en faveur du CPAS est également l’une des plus élevées puisqu’elle s’établit à 127 euros par habitants pour 100 euros au « Cluster », 94 euros en Province de Liège et 101 euros en Région wallonne.

**Les grandes tendances de ce budget 2013 :**

* L’intervention communale est portée à 1.650.000 euros contre 1.600.000 euros en 2012 ;
* Le budget du Home Loriers est désormais à l’équilibre, grâce à plusieurs mesures (*prises depuis 2011*) visant à stabiliser la masse salariale ;
* L’intervention du CPAS en faveur de l’Entreprise de Travail Adapté est ramenée à environ 32.000 euros. Je rappelle que cette intervention était très nettement supérieure il y a quelques années. C’est la conséquence de plusieurs mesures en matière d’encadrement et de diversification des activités.
* Les frais de fonctionnement (correspondance, téléphone, énergie, matériel …) et en personnel augmentent, comme dans toutes les administrations. Une adaptation des montants a donc été prévue afin d’assurer une bonne marche des services.

En ce qui concerne plus particulièrement la politique du personnel, le budget 2013 prévoit une stabilité globale par des remplacements « poste pour poste » d’agents qui nous quitteront ou seront affectés à d’autres tâches, notamment dans les synergies avec la Ville.

Il sera procédé aux nominations prévues au plan d’embauche. Ceci, notamment, afin de tendre à respecter, autant que faire se peut, les normes d’encadrement statutaire telles que prévues dans la convention sectorielle 2005-2006 dans le cadre d’une fonction publique solidaire.

Je tiens à souligner le travail remarquable qui a été effectué au cours de la précédente législature sur l’évolution de la masse salariale, en application – notamment – des recommandations de l’audit. La grande majorité du personnel du CPAS répondant à des normes légales en matière d’encadrement (Home, crèches, ETA …) la marge de « manœuvre » est étroite. Mais tant la recherche active de pistes de subsidiation de certains postes que de judicieux recrutements pour éviter le recours aux emplois intérimaires ont manifestement porté leurs fruits.

Cette politique sera poursuivie en 2013 … et au-delà !

* Afin d’équilibrer le budget, il a néanmoins fallu recourir – ***comme en 2012*** - à un prélèvement de **114.149 euros** sur la réserve qui avait été constituée afin d’assumer les inévitables frais de sortie d’indivision de la Fondation Loriers, dans quelques années.

Cette réserve avait été constituée grâce aux bonis successifs constatés dans les comptes. Il conviendra de reconstituer cette réserve et tout porte à croire que l’année 2013 s’inscrira dans cette logique de gestion, grâce à un compte 2012 à nouveau bénéficiaire.

Avant de parcourir brièvement chaque secteur d’activité, je souligne que le Conseil du CPAS, qui a voté ce budget, estime qu’il s’agit de prévisions réalistes, qui tiennent compte d’une augmentation prévisible du nombre de bénéficiaires de l’aide sociale.

Celui-ci est en augmentation constante depuis 2009 sans atteindre des proportions alarmantes. C’est surtout entre 2009 et 2010 qu’un « pic » a été observé. La crise que nous connaissons aura – sans aucun doute – des répercussions au niveau Hannutois, comme partout ailleurs. C’est, sans doute, la seule « donnée variable » qu’il est impossible de prévoir dans une juste proportion à l’heure actuelle.

Le Conseil sera particulièrement attentif à cette évolution et adaptera les montants lors des modifications budgétaires, si ces adaptations s’avèrent nécessaire.

* **Les grandes lignes de l’année 2013 par secteurs :**
* Insertion socioprofessionnelle : le Conseil se focalisera, notamment, sur l’optimalisation des résultats en matière d’articles 60§7. C’est un outil d’insertion par excellence > il faut atteindre un meilleur taux de « réussite » au terme de la mise à disposition. Il faut que davantage de bénéficiaires trouvent un emploi stable.
* La guidance énergétique : le **Plan d'action préventive en matière d'énergie** a été relancé pour les années 2012-2013. Différentes actions seront menées en matière de sensibilisation et de suivi individualisé.
* Encouragement à la participation sociale, culturelle et sportive : nous reconduirons l’opération en cours, notamment en matière d’affiliations à des clubs sportifs, la participation à des manifestations culturelles ou sportives, la poursuite de la participation à l’article 27, qui permet l’accès à des activités culturelles pour 1.25 euro.
* Reprise des groupes d’appui de prévention du surendettement : vu la réduction par la législation du nombre de sessions à organiser de 10 à 5, c’est une nouvelle opportunité à saisir.
* Ancrage communal du logement : le CPAS a été sélectionné pour 2 fiches projet comportant au total la création de 7 logements. L’instruction de ces dossiers prendra cours en 2013.
* Maintien des personnes âgées à domicile : l’objectif est clairement d’augmenter le nombre de familles aidées par nos aides familiales. Un groupe de travail sera constitué au sein du Conseil afin de proposer des pistes.
* Entreprise de travail adapté : un groupe de travail sera également constitué au sein du Conseil pour optimaliser la diversification des activités et réfléchir, éventuellement, à une transformation du statut de l’entreprise.
* Les synergies entre la Ville et le CPAS : la recherche d’économies d’échelle réalisées surtout en matière de gestion des marchés publics, d’informatique et propreté publique, sera poursuivie et intensifiée en 2013 (*8 marchés publics en plus qu’en 2012*), notamment par la création d’un service commun en matière de bien-être et de sécurité au travail.

Le CPAS est partie prenante dans la nouvelle Maison du Social.

D’autres synergies seront recherchées en matière de personnel (gestion des salaires, recrutements, formations …) et d’assurances.

**Le budget extraordinaire** :

* Sécurisation des locaux,
* Remplacement de matériel informatique,
* Achat de matériel pour la crèche, la MCAE, l’ETA, …
* Un adoucisseur d’eau, deux défibrilateurs au Home et à l’ETA
* Les honoraires pour la construction et la rénovation d’un bâtiment dans le cadre de l’ancrage communal (7 logements)

Le financement se fera par emprunt et l’utilisation du fonds de réserve. Cependant, nous verrons en cours d’exercice, suite à l’incorporation du compte, si nous pouvons éviter le recours à l’emprunt et financer cet « extraordinaire » sur fonds propres. Ceci afin de prévoir l’emprunt conséquent qui nous attend à partir de 2015.

A ce propos, l’instruction des dossiers de construction de la nouvelle maison de repos et d’une nouvelle crèche avancent bien.

Le permis d’urbanisme de la maison de repos est attendu en avril prochain.

Le dossier d’avant-projet de la nouvelle crèche sera déposé à l’administration wallonne, pour les subsides, avant le 1er avril.

La vente des terres se poursuit très favorablement pour atteindre l’objectif fixé lors de la précédente législature.

**Un mot de la dette** qui est actuellement quasi inexistante … mais qui, évidemment, s’accentuera à partir de 2015 lors de la réalisation du gros investissement que constitue la nouvelle maison de repos.

Je terminerai cette présentation par une considération personnelle qui, je l’ai découvert avec plaisir, est partagée par mes collègues au sein du nouveau Conseil.

Il est parfois – et même souvent – difficile de franchir la porte du CPAS : c’est une démarche que l’on fait « en dernier recours », souvent la tête basse, de peur d’être reconnu !

Je dirais, en « détournant » la publicité des avocats : « ***Une assistante sociale c’est quelqu’un qu’il faut voir AVANT pour éviter les ennuis APRES*** » !

Trop peu de nos concitoyens connaissent **le rôle de conseil** que peuvent remplir chaque jour les assistantes sociales du CPAS (comme de la Ville d’ailleurs).

On vient souvent les consulter pour obtenir de l’AIDE, lorsque la situation est déjà bien compromise, alors qu’elles peuvent contribuer à éviter la dégringolade … si on les consulte à temps.

C’est l’une des raisons pour lesquelles le CPAS se nomme désormais Centre d’ACTION sociale.

Faire mieux connaître le rôle d’écoute, de conseil, de prévention du CPAS : c’est l’un de nos défis pour cette législature et nous y mettrons beaucoup d’énergie.